

Chambre, demander au premier ministre si le Canada sera représenté à la réunion du conseil des ministres des Affaires étrangères qui doit avoir lieu la semaine prochaine? Je voudrais savoir si on a vu à ce que le Canada soit représenté à la réunion du conseil des ministres des Affaires étrangères qui doit s'ouvrir à Londres, lundi prochain. Les journaux rapportent que le ministre des Affaires extérieures d'Australie est arrivé à Londres et je suis sûr que les Canadiens désirent être représentés à cette réunion qui peut avoir de grandes répercussions sur la marche des affaires mondiales.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'attendais, que mon honorable ami me pose une telle question; aussi ai-je préparé une réponse à son intention.

En effet, le premier ministre du Royaume-Uni a invité, il y a quelques jours, les premiers ministres du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud à se rendre eux-mêmes à Londres, sinon, au cas où la chose leur serait impossible, à nommer des représentants spéciaux pour entrer en consultation à Londres avec les ministres du Royaume-Uni au cours des séances du conseil des ministres des Affaires étrangères. On a laissé entendre que ces représentants pourraient également participer aux séances du conseil si celui-ci y consentait.

Je crois savoir qu'aucun des premiers ministres des pays du Commonwealth ne pourra se rendre à Londres. Dans ma réponse à M. Attlee, je lui a fait part de mon approbation du désir qu'il avait exprimé de voir les gouvernements du Commonwealth se consulter sur les questions d'intérêt mutuel, et je lui ai dit que je serais heureux, si l'occasion se présentait, de discuter avec lui les questions qui intéressent nos deux gouvernements. Toutefois, en raison de l'ouverture du Parlement aujourd'hui, il m'a été impossible à moi ou à l'un de mes collègues de se rendre à Londres pour assister aux discussions du Commonwealth qui auront lieu au cours de la réunion du conseil des ministres des Affaires étrangères.

Les députés n'ignorent pas que nous possédons d'excellents moyens de communication directe et rapide entre les gouvernements des pays du Commonwealth. Pour ma part, je crois que le moyen le plus efficace de consultation au sein du Commonwealth est celui qu'offre la "conférence permanente des cabinets du Commonwealth" que l'utilisation de ces moyens a rendu possible.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 4 heures 40 du soir.)

[M. Bracken.]

Vendredi 7 septembre 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

BUDGET DES DÉPENSES DE 1945-1946

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière finissant le 31 mars 1946, lequel message est lu par M. l'Orateur, puis renvoyé au comité des subsides.

—Monsieur l'Orateur, il s'agit ici des estimations budgétaires qui furent déposées sur le bureau de la Chambre et renvoyées au comité des subsides à la dernière session de la dernière législature. On n'y a apporté aucun changement. Les cinq douzièmes de ces estimations furent votés à cette session-là et le Gouvernement demandera plus tard à la Chambre de voter les sept douzièmes qui restent. Mardi prochain, je prierai la Chambre d'adopter une loi de finances provisoire, c'est-à-dire le douzième du budget des dépenses qui a été déposé sur le Bureau aujourd'hui; en même temps, je demanderai à la Chambre la permission de présenter une résolution, dont avis a déjà été inscrit au *Feuilleton* et dont le but est de voter une partie des crédits exigés par la guerre et la démobilisation des militaires. Je me propose aussi de demander ces sommes mardi prochain. Ces deux catégories de crédits provisoires sont nécessaires si l'on veut faire face aux dépenses courantes.

AIDE MUTUELLE

DISPOSITIONS POUR FOURNIR AUX ALLIÉS LES APPROVISIONNEMENTS ESSENTIELS APRÈS LA CESSATION DES HOSTILITÉS

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il convient de saisir la première occasion pour mettre la Chambre au courant des dispositions prises par le Gouvernement à l'égard de l'aide mutuelle et des moyens de fournir à nos alliés les approvisionnement essentiels dont ils ont besoin après la cessation des hostilités.

Depuis le début il a été entendu que l'aide mutuelle était strictement une mesure de guerre dont l'objet était de rendre possible la poursuite la plus efficace de la guerre et que cette mesure devait être abrogée après la victoire. Le Gouvernement s'est toujours efforcé de bien faire comprendre ce fait au Parlement et au peuple canadien ainsi qu'aux nations alliés bénéficiant de l'aide mutuelle.

Sur réception de la décision du gouvernement japonais d'accepter les termes de capitulation, le Gouvernement du Canada a fait savoir aux gouvernements des pays recevant